

## BOURSE AUTOMNE/HIVER 2018 JUMEAUX ET PLUS 33

**Nouveauté 2018: tous les dépôts doivent être impérativement informatisé, aucun dépôt non préparé informatiquement ne sera accepté!**

Nous demandons à chaque déposant de préparer ses listes à l'avance et d'étiqueter tous ses articles. Un fichier informatisé vous sera adressé par mail sur simple demande, il est également disponible sur notre site internet: <http://www.jumeauxetplus33.fr/>

Le tableau ci-dessous récapitule les différences entre adhérents et non adhérents.

	ADHERENT	NON ADHERENT
Nombre de listes acceptées	3 listes de 20 articles dont 2 listes sans frais	2 listes de 20 articles
Frais de listes	1 € la 3 <sup>ème</sup> liste	2 € par liste
Montant conservé par l'association sur les ventes	15 % ramené à 10 % sur la vente de poussettes doubles	15 % sur la totalité des ventes
Fichier informatisé de modèles de listes et étiquettes	Téléchargeable sur le site de l'association ou envoi par mail en le demandant au secrétariat	Téléchargeable sur le site de l'association ou envoi par mail en le demandant au secrétariat
Accès à la vente	Vendredi 05/10 de 15 h 00 à 16 h 30 <b>avec présentation obligatoire de la carte d'adhérent 2018</b> et samedi 06/10 de 9 h 00 à 16 h 00	Vendredi 05/10 de 16h30 à 19h00 et Samedi 06/10 de 9 h 00 à 16 h 00

### QUI PEUT VENIR A LA BOURSE ?

La bourse est ouverte à tous tant pour les achats que pour les dépôts.

La vente du vendredi après-midi ( de 15h00 à 16h30 ) est réservée à nos adhérents : il sera donc obligatoire de présenter sa **carte d'adhérent 2018** à l'entrée.

### QUE PEUT-ON METTRE EN VENTE ?

- Des vêtements de taille « Prématurés » à 16 ans, des accessoires enfant (bonnets, gants...), des vêtements de grossesse, des chaussures/bottes/chaussons enfant, des déguisements enfant (si possible présentés sur cintre).
- Des articles de Puériculture : poussette, siège-auto, lit pliant, chaise haute, chauffe-biberon, baignoire, parc...
- Du textile bébé : tour de lit, turbulette, draps de berceau et de lit, tapis de jeux...
- De la décoration de chambre d'enfant : coffre à jouet, mobile, boîte à musique...
- Des articles de saison automne/hiver enfant: rollers, vélos, trottinettes ...

### QU'EST CE QUI EST REFUSE ?

- Les mouches-bébés
- Les matelas de lit
- Les stérilisateurs
- Aucun accessoire à l'apprentissage de la propreté (réducteur de toilette, pot d'apprentissage, pot évolutif, chaise ou fauteuil pot...)
- aucune affaire de ski ( combinaison, après ski, ski, gants, luge ... )

### COMMENT PREPARER MES DEPOTS ?

**Tous les déposants doivent réaliser eux-même l'étiquetage de leurs articles en utilisant le fichier informatisé et produire les listes en double exemplaire. Les listes doivent être également envoyées par mail à [jumeauxetplus33@gmail.com](mailto:jumeauxetplus33@gmail.com) au plus tard le mercredi 03/10/18,**

Les étiquettes sont à attacher aux articles par un fil ou un lien (l'idéal pour les vêtements étant de les fixer à l'étiquette du vêtement). Ne pas utiliser d'agrafes ni de trombone.

Des petits lots de vêtements (comptant pour 1 article) peuvent être déposés. Les limiter à 3 articles de même taille par lot. Les différentes pièces des lots ou des tenues (par exemple, pantalon + veste) doivent être solidement fixées ensemble.

Les chaussures en bon état et de saison sont acceptées, ne pas les lier par paire.

Le matériel de puériculture que vous souhaitez nous confier doit être en bon état et aux normes en vigueur. Leur propriété doit être irréprochable.

Les accessoires des articles de puériculture doivent être rassemblés dans une poche solidement fixée au matériel principal (exemple: ombrelles et habillage pluie rassemblés et fixés à la poussette) ; ceci pour éviter tout malentendu ou perte.

Le matériel encombrant (parc, lit en bois, commode à langer) doit être présenté démonté, avec la visserie et les accessoires rassemblés dans un sachet fixé solidement sur l'emballage. Une photo prise avant le démontage et présentant le matériel de façon objective peut être scotchée sur l'emballage.

Un matériel doté de sa notice voire de son emballage retient plus l'attention des acheteurs. De même, un appareil nécessitant des piles devra obligatoirement en être muni de façon à permettre un essai à l'acheteur.

Les chauffe-biberons doivent être présentés détartrés et parfaitement propres.  
Les tétines & sucettes uniquement neuves et sous emballage intact sont acceptées.

### COMMENT PREPARER MES LISTES ?

Sur le site de l'association, vous avez possibilité de télécharger le fichier informatique afin de compléter, suivant les consignes, les listes et d'imprimer les étiquettes sur du papier épais et propre.

Les listes sont à présenter en deux exemplaires identiques (l'un contrôlé par un bénévole, l'autre conservé par vous). **Pour une meilleure organisation, merci de nous envoyer un double de vos listes, par mail à [jumeauxetplus33@gmail.com](mailto:jumeauxetplus33@gmail.com) au plus tard le mercredi 03/10/18.**

Les étiquettes sont à attacher aux articles par un fil ou un lien (l'idéal pour les vêtements étant de les fixer à l'étiquette du vêtement). Ne pas utiliser d'agrafes ni de trombone.

De façon à faciliter les transactions, les prix ne doivent pas comporter de centimes (1€, 2€, 3€, etc...)

### COMMENT REGLER MES ACHATS ?

Pour vos achats, il est souhaitable de privilégier les espèces comme mode de règlement. Toutefois les chèques restent acceptés. **Attention : tout règlement par chèque sera soumis à la présentation de votre propre pièce d'identité et dans le cas d'achats supérieurs à 50 euros, deux pièces d'identité seront exigées.**

Pensez à vous munir de sacs ; à défaut, des sacs en kraft sont disponibles et payants au prix de 0,50 € l'unité..

### QUELS FRAIS ME CONCERNERONT ?

	ADHERENT	NON ADHERENT
Nombre de listes acceptées	3 listes de 20 articles dont 2 listes sans frais	2 listes de 20 articles
Frais de listes	1 € la 3 <sup>ème</sup> liste	2 € par liste
Montant conservé par l'association sur les ventes	15 % ramené à 10 % sur la vente de poussettes doubles	15 % sur la totalité des ventes

### COMMENT SE DERoule LA RESTITUTION DES INVENDUS ?

**Toute personne déposant des articles devra obligatoirement venir récupérer ses invendus et le produit de ses ventes le samedi entre 19h30 et 20h30.** A défaut de votre présence, vos articles restant seront déposés dans le conteneur de tri et de recyclage de vêtements.

Le montant de vos ventes réalisées diminué du % conservé par l'association vous sera réglé lors de la restitution de vos invendus par chèque ou en espèces (selon numéraires disponibles).

D'autres questions ? N'hésitez pas à nous contacter :

05 56 32 77 00     [jumeauxetplus33@gmail.com](mailto:jumeauxetplus33@gmail.com)